



ICAO

# INTERNATIONAL CIVIL AVIATION ORGANIZATION

A UN SPECIALIZED AGENCY

*Atelier sur la mise en œuvre de  
l'Amendement 82 de l'Annexe 3  
de l'OACI et des PANS-MET*

*(Ouagadougou, Burkina Faso, 9 – 13 mars 2026)*

# Session 3: Impacts opérationnels et institutionnels

---

## PPT4.5. Scénario d'intégration des PANS-MET dans la réglementation nationale – Cas de la Côte d'Ivoire

*ANAC Côte d'Ivoire*

# Sommaire

---

**01** Expression du besoin  
d'élaboration du PANS-MET

**02** Elaboration du Projet  
initial de PANS-MET

**03** Examen en interne du  
projet initial de PANS-MET

**04** Soumission du projet  
initial du PANS-MET à  
l'industrie

**05** Examen et validation du  
projet de PANS-MET par  
le Comité de Texte

**06** Approbation du PANS-  
MET par le DG et Diffusion

# Expression du besoin d'élaboration du PANS-MET

---

- La Lettre aux Etats (Réf. : AN 10/25.2-25/36 du 23 avril 2025) relative à l'approbation des PANS-MET a été reçue par le DG et imputée à la Direction ANS pour traitement.
- Le besoin intégrer les PANS-MET dans la réglementation nationale a été formalisé via le formulaire de description de projet texte FORM-ORG-1500-1.
- Le formulaire complété a été validé par le Directeur ANS avant la l'intégration des dispositions des PANS-MET dans la réglementation nationale.
- La Section MET de l'ANAC Côte d'Ivoire définit un plan d'action pour traiter les impacts/incidences identifiés des PANS-MET sur ses activités.

# Expression du besoin d'élaboration du PANS-MET

<b>ENTITÉ INITIATRICE</b>		
Entité concernée :		
Processus /domaine :		
Responsable du projet :		
<b>OBJET DU PROJET</b> « Cocher la case blanche et justifier l'objet du projet »		
Création du document <input type="checkbox"/>	Amendement du document <input type="checkbox"/>	Retrait du document <input type="checkbox"/>
<b>DOCUMENT</b>		
Titre du document :		
Référence :		
Édition :		
Amendement :		
<b>REFERENCES REGLEMENTAIRES</b> (lister les lois, décrets, règlements nationaux, normes et pratiques recommandées de l'OACI...)		
<b>NOTIFICATION DE DIFFERENCES</b> (Mentionner dans la case blanche oui /non et si oui préciser la notification) :		
Notification de différences <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
Date de notification :		
<b>VALIDATION</b>		
Responsable de l'entité initiatrice (Sous-direction/Bureau) « Nom & fonction »	Responsable de la Direction « Nom & fonction »	
Date & signature :	Date & signature :	



FORM-ORG-1500

-1

IDENTIFICATION D'INCIDENCE				
<b>Intitulé du projet de texte :</b>				
<b>Incidence sur</b>	<b>État</b>	<b>Description de l'incidence</b>	<b>Entité impactée</b>	
La législation (lois, décrets, arrêtés)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non			
Les règlements aéronautiques et documents associés	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non			
Les documents internes (procédures, formulaires)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non			
L'industrie aéronautique	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non			
Ressources humaines, formation et organisation	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non			
Ressources matérielles et financières	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non			
Autres à préciser :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non			
<b>Note :</b> les actions issues des incidences décelées doivent être planifiées et suivies.				
PLANNING D'ELABORATION/ D'AMENDEMENT DU PROJET DE TEXTE				
Phase/activités du projet de texte	Responsable	Délai réglementaire	Echéance	Livrables/Éléments de sortie
Expression du besoin de texte				
Approbation du besoin de texte				
Collecte et revue des éléments d'entrées (exigences réglementaires internationales et nationales applicables, constats d'acte de surveillance, etc.)				
Communication du besoin de texte				
Elaboration, vérification et Validation du projet de texte l'entité initiatrice et/ou les parties intéressées internes.		30 jours		
Soumission du projet de texte aux structures externes pour avis et observation, le cas échéant.		05 jours		
Collecte des avis et observations des structures externes		30 jours		
Analyse des avis ou propositions de l'industrie et Soumission du projet de texte au comité de réglementation pour examen et validation.		15 jours		
Examen et validation du projet de texte par le comité ou soumission au Directeur Général pour adoption/approbation, le cas échéant		15 jours		
Soumission du projet de texte validé au Directeur Général pour adoption/approbation.		10 jours		
Adoption/approbation du texte par le Directeur Général		02 jours		
Soumission au Gouvernement pour approbation du texte, le cas échéant				
Diffusion du texte adopté aux entités ou structures concernées		15 jours		
<b>Durée totale du projet</b>		<b>122 jours</b>		
<b>Note :</b> Pour le suivi du planning d'élaboration / d'amendement du projet de texte, se référer au fichier Excel « fiche de suivi des projets de texte »				

# Elaboration du Projet initial de PANS-MET national

---

- Le projet de **PANS –MET national** a été élaboré par le service MET de l’ANAC dans un délai de 30 jour calendaire.
- L’ANAC Côte d’Ivoire **n’a pas fait de notification de différences à l’OACI** par rapport aux dispositions du Doc 10157.
- **Exigences de rédaction** : texte rédigé en français, police Calibri, et respect de la présentation/référencement/typologie définis en Annexe 01 de la “Procédure de maîtrise des règlements aéronautiques et des documents associés de l’aviation civile”.

# Examen en interne du projet initial de PANS-MET national

---

- Le projet de PANS-MET national a **été vérifié et validé en interne par une équipe pluridisciplinaire de l'ANAC** avant la transmission aux structures extérieures (ASECNA, SODEXAM) **pour avis.**
- L' équipe pluridisciplinaire de l'ANAC **s'assure de la conformité** du document avec :
  - les exigences légales et réglementaires nationales applicables ;
  - les exigences internationales (OACI, UEMOA, etc.) ;
  - les exigences/spécifications techniques du domaine et les retours des structures extérieures.

## Soumission du projet initial du PANS-MET national à l'industrie

---

- Après validation interne du projet la Service MET de l'ANAC dispose de **5 jours calendaires** pour transmettre le projet de texte et la note de présentation aux ANSP.
- Les ANSP soumettent leurs avis et observations dans un **délai maximum de 30 jours calendaires**.
- Le la Service MET de l'ANAC a analysé les retours dans **un délai de 15 jours** calendaires avant transmission au "**Comité de travail relatif à la réglementation de la sécurité et de la sûreté de l'aviation civile**" pour validation

## Examen et validation du projet de PANS-MET National par le Comité

- Le projet initial de PANS-MET a été soumis au Comité qui **dispose de 15 jours calendaires** pour l'examiner et le valider en séance plénière.
- Le Secrétariat du comité a vérifié le dossier du projet de PANS-MET à discuter en plénière. Le dossier étant conforme, le Président du Comité a convoqué la séance plénière lors de laquelle le Service MET a été invité à présenter le projet de texte.
- Le Comité a examiné le projet au moyen de la **Check-list CKL-ORG-1500-2 de vérification de conformité**. Les critères de conformité ayant été jugés satisfaisants, le texte a été validé.
- Après validation, le Secrétariat a établi le rapport de séance et a transmis le projet validé au Directeur Général **pour approbation dans un délai n'excédant pas 10 jour calendaire**.

# Adoption du Projet PANS-MET par le DG et Diffusion

- Le Directeur Général a adopté le **PANS-MET validé** par le Comité dans **un délai de 2 jours calendaires**.
- Le PANS-MET adopté **est authentifié par le paraphe** du Directeur Général.
- La Direction en charge de la diffusion a transmis au service informatique **la version numérique de l'arrêté d'approbation** (règlements initiaux et documents associés) **sous 5 jours calendaires**.
- Le service informatique a mis en ligne le **PANS-MET approuvé** sur le site web de l'ANAC et dans Q-Pulse sous 3 jours calendaires.
- La Direction en charge de la diffusion a informé, **par bordereau et selon la liste de diffusion**, les ANSP concernés de la disponibilité des textes **sous 7 jours calendaires**.



---

Thank You!